

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET : Partenariat 2017 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca une subvention de 115 000 €, au titre de l'exercice 2017, pour les opérations suivantes :
 - l'attractivité du territoire et les métiers d'art 28 750 €
 - la jeunesse et l'emploi 86 250 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca la convention cadre dont le projet est annexé au rapport.

La dépense globale correspondante, soit 115 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée